



# W E N D E L

INFORMATION AUX ACTIONNAIRES - NOVEMBRE 2022

## Mise à jour des coordonnées des actionnaires nominatifs

Afin de pouvoir vous adresser vos règlements (notamment pour les paiements de vos dividendes et de vos cessions d'actions), Société Générale Securities Services doit obligatoirement disposer de (i) vos coordonnées bancaires et (ii) vos justificatifs d'identité et de domicile.

→ **Si vous n'avez pas perçu le règlement des dividendes liés à vos actions Wendel à l'issue de l'Assemblée générale 2022, cela résulte de l'absence de tout ou partie de ces informations. Nous vous invitons à les compléter dans les meilleurs délais afin de percevoir vos dividendes.**

Pour mettre à jour vos informations, vous pouvez procéder :

### 1. Par Internet

Avec le site [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com), dans la rubrique « Mon compte / Mon Profil » (située en haut à droite de votre écran).

Vous trouverez l'ensemble des informations nécessaires à votre connexion dans le Guide de Connexion mis à disposition sur le site Internet de Wendel.

### 2. Si vous ne pouvez pas accéder à Internet

Vous pouvez adresser vos informations par courrier ou fax aux coordonnées suivantes :

**Courrier** : Société Générale Securities Services      **Fax** : +33 (0)2 51 85 62 15  
SGSS/SBO/ISS/CLI  
32, rue du champ de tir – CS 30812  
44308 Nantes Cedex 3 – France

### Les documents à fournir sont les suivants :

- **Justificatif de vos coordonnées bancaires** à vos nom et prénom. Ce justificatif doit impérativement être émis par votre banque (ex : votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)).
- **1<sup>er</sup> justificatif d'identité en cours de validité avec photo** : carte nationale d'identité (copie du recto et du verso) ou carte de séjour ou carte de résident ou passeport (copie des 4 premières pages) ou permis de conduire.
- **2<sup>nd</sup> justificatif d'identité** :
  - un justificatif de la liste ci-dessus sans être identique à la première pièce fournie, ou
  - l'un des documents suivants : dernier avis d'imposition délivré par les autorités fiscales ou carte vitale (résident français) ou fiche de paie ou livret de famille ou extrait du registre d'état civil du pays d'origine (extrait de naissance) ou tout autre document délivré par les autorités consulaires du pays d'origine.
- **Justificatif de domicile** : copie de votre dernier avis d'imposition ou facture d'électricité ou facture de gaz ou facture téléphonique ou quittance de loyer, datée de moins d'un an.